

## CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est convoqué le 4 avril 2017 à 18 h 30 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Réseau de chaleur entre les Arcades et l'école : désignation du bureau d'études chargé des missions de contrôle technique et de coordination SPS
- Réseau de chaleur entre les Arcades et l'école : demandes de subventions pour la réalisation des travaux
- Financement des actions dans le cadre de l'appel à projet « territoire à énergie positive pour la croissance verte »

Val-des-Prés, le 29 Mars 2017  
Le Maire, Jean-Michel REYMOND



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept et le quatre avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry AIMARD, André CLERC, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Thierry BOUCHIE à M. Jean-Michel REYMOND  
M. Gilbert GONON à M. Aldo DOLCI  
Mme Anaïs VACHET à M. René PANCALDI

Secrétaire : M. Emmanuel PRAT est nommé secrétaire de séance

### Réseau de chaleur entre les Arcades et l'école : désignation du bureau d'études chargé des missions de contrôle technique et de coordination SPS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- vu l'étude concluant à la faisabilité du projet de réseau chaleur et aux économies d'énergie qu'il engendrera, décide de poursuivre le projet,
- retient le bureau VERITAS pour effectuer les missions de contrôle technique pour un montant de 2.500 € HT et de coordination SPS pour un montant de 1.750 € HT
- autorise le Maire à signer les contrats avec le Bureau VERITAS.

### Réseau de chaleur entre les Arcades et l'école : demandes de subventions pour la réalisation des travaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- vu l'étude concluant à la faisabilité du projet de réseau chaleur et aux économies d'énergie qu'il engendrera, décide de poursuivre le projet,
- sollicite de l'Etat, du Département, de l'ADEME Région les subventions les plus élevées possibles.
- autorise le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions.

**Financement des actions dans le cadre de l'appel à projet « territoire à énergie positive pour la croissance verte »**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve et autorise le Maire à signer l'avenant à la convention particulière d'appui financier du programme TEPCV portée par Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras, et le Parc Naturel Régional du Queyras présentée en annexe,
- approuve l'engagement de la commune pour porter partiellement l'action 8 « chèque vélo TEPCV » qui devra être réalisée sur les 3 années du programme
- définit les modalités d'attribution comme suit :
  - dossier de demande de subvention à déposer en Mairie avant le 31 mai 2017 à 17h30
  - tirage au sort de 5 candidats le 31 mai 2017 à 18h30
  - demande de paiement de la subvention de 500 €
- sollicite l'octroi d'une subvention de 2000 € pour 5 VAE, issue du financement de l'Etat et attribuée au programme porté par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras, et le Parc Naturel Régional du Queyras dans le cadre de l'appel à projets TEPCV,
- approuve le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Action 8 du TEPCV 2	2500 €	Fonds de financement de la transition énergétique (80 %)	2000 €
		Autofinancement (20 %)	500 €

Val-des-Prés, le 11 Avril 2017  
Le Maire, Jean-Michel REYMOND



REPUBLICQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2017/04/001.1)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**  
**Séance du 4 avril 2017**Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

présents : 10

votants : 13

Date de la convocation :

29 mars 2017

Date d'affichage :

29 mars 2017

L'an deux mil dix-sept et le quatre avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry AIMARD, André CLERC, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Thierry BOUCHIE à M. Jean-Michel REYMOND

M. Gilbert GONON à M. Aldo DOLCI

Mme Anaïs VACHET à M. René PANCALDI

Secrétaire : M. Emmanuel PRAT est nommé secrétaire de séance

**OBJET** : Réseau de chaleur entre les Arcades et l'école : désignation du bureau d'études chargé des missions de contrôle technique et de coordination SPS

Monsieur le Maire rappelle les différentes délibérations prises dans le cadre du projet de réseau chaleur entre les Arcades et l'école et notamment celle du 19/08/2015 relative à la réalisation d'une étude pour la faisabilité d'un réseau de chaleur ainsi que celle du 26/10/2016 relative au choix du maître d'œuvre pour le suivi des travaux. L'architecte du bureau d'études BET ADRET a déposé un permis de construire le 8 mars dernier et doit remettre un avant-projet détaillé.

Il y a lieu à présent de retenir le bureau qui sera chargé des missions de contrôle technique et de coordination SPS.

A l'issue de la consultation, les offres sont les suivantes :

	Coût HT Mission contrôle technique	Coût HT Mission Coordination SPS
APAVE	4.680,00 €	2.375,00 €
SOCOTEC	2.898,00 €	1.800,00 €
BUREAU VERITAS	2.500,00 €	1.750,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- vu l'étude concluant à la faisabilité du projet de réseau chaleur et aux économies d'énergie qu'il engendrera, décide de poursuivre le projet,
- retient le bureau VERITAS pour effectuer les missions de contrôle technique pour un montant de 2.500 € HT et de coordination SPS pour un montant de 1.750 € HT
- autorise le Maire à signer les contrats avec le Bureau VERITAS.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2017/04/001.2)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**  
**Séance du 4 avril 2017**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

présents : 10

votants : 13

Date de la convocation :

29 mars 2017

Date d'affichage :

29 mars 2017

L'an deux mil dix-sept et le quatre avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry AIMARD, André CLERC, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Thierry BOUCHIE à M. Jean-Michel REYMOND

M. Gilbert GONON à M. Aldo DOLCI

Mme Anaïs VACHET à M. René PANCALDI

Secrétaire : M. Emmanuel PRAT est nommé secrétaire de séance

**OBJET :** Réseau de chaleur entre les Arcades et l'école : demandes de subventions pour la réalisation des travaux

Monsieur le Maire rappelle les différentes délibérations prises dans le cadre du projet de réseau chaleur entre les Arcades et l'école et notamment celle du 19/08/2015 relative à la réalisation d'une étude pour la faisabilité d'un réseau de chaleur ainsi que celle du 26/10/2016 relative au choix du maître d'œuvre pour le suivi des travaux. L'architecte du bureau d'études BET ADRET a déposé un permis de construire le 8 mars dernier et doit remettre un avant-projet détaillé.

Il y a lieu à présent de solliciter les subventions pour la réalisation des travaux. Les partenaires pouvant participer au financement du projet sont l'Etat au titre du SIPL pour la partie rénovation énergétique, le Département dans le cadre de la thématique climat énergie, ainsi que l'ADEME Région sur la partie chaufferie bois et réseau de chaleur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- vu l'étude concluant à la faisabilité du projet de réseau chaleur et aux économies d'énergie qu'il engendrera, décide de poursuivre le projet,
- sollicite de l'Etat, du Département, de l'ADEME Région les subventions les plus élevées possibles.
- autorise le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2017/04/002)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**  
**Séance du 4 avril 2017**Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

présents : 10

votants : 13

Date de la convocation :

29 mars 2017

Date d'affichage :

29 mars 2017

L'an deux mil dix-sept et le quatre avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry AIMARD, André CLERC, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Thierry BOUCHIE à M. Jean-Michel REYMOND

M. Gilbert GONON à M. Aldo DOLCI

Mme Anaïs VACHET à M. René PANCALDI

Secrétaire : M. Emmanuel PRAT est nommé secrétaire de séance

OBJET : Financement des actions dans le cadre de l'appel à projet « territoire à énergie positive pour la croissance verte »

Monsieur le Maire expose que le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras et le Parc Naturel Régional du Queyras, sont co-lauréats de l'appel à projet «Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) ».

Le dispositif TEPCV permet de mobiliser des dotations spécifiques pour soutenir des actions contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de transition énergétique pour la croissance verte.

Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras, et le Parc Naturel Régional du Queyras, ont sollicité à l'été et l'automne 2016 les collectivités du territoire pour élaborer un plan d'action dans le cadre de l'avenant de la convention Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), co-signée et financée par l'Etat.

L'avenant de la convention TEPCV, reprenant le plan d'actions élaboré, a été signé le 20 mars 2017 avec le Ministère de l'Environnement de l'Energie et de la Mer. Cet avenant à la convention présente 20 actions pour poursuivre, valoriser, développer et amplifier des actions concrètes et innovantes en matière de transition énergétique ». Ces actions sont financées à hauteur de 80 % par l'Etat et 20 % en autofinancement.

Pour favoriser la pratique du vélo comme mode de déplacement, le PETR met en place un dispositif d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique (VAE). Ce dispositif s'adresse aux personnes qui résident dans les communes participantes, permet de financer l'achat d'un VAE neuf à usage personnel pour les déplacements quotidiens dans la limite de 2 VAE par foyer, pour un montant d'aide de 500 € par VAE, dans la limite maximum de 33% du prix du vélo et de l'enveloppe allouée à cette action.

**Vu**

- La loi 2015-992 du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte, notamment son article 20-11.
- La convention du 18 novembre 2015, signée entre le ministère de l'environnement d'une part, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras et le Parc Naturel Régional du Queyras d'autre part, portant sur le programme « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte ».
- L'avenant à la convention particulière d'appui financier du 20 mars 2017, signé entre le ministère de l'environnement d'une part, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras et le Parc Naturel Régional du Queyras d'autre part, portant sur le second volet du programme « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte ».

**CONSIDERANT :**

- Que la commune/le syndicat intercommunal/ la communauté de communes a souhaité s'inscrire dans le programme d'action du Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, en répondant favorablement à la sollicitation du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras et la Parc Naturel Régional du Queyras.
- Que le second volet du programme d'action du Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, prend effet à la signature de l'avenant de la convention du premier volet, le 20 mars 2017, pour une durée de 3 ans.
- Que la part d'autofinancement des actions du programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte portées par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras s'élève à 20 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve et autorise le Maire à signer l'avenant à la convention particulière d'appui financier du programme TEPCV portée par Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras, et le Parc Naturel Régional du Queyras présentée en annexe,
- approuve l'engagement de la commune pour porter partiellement l'action 8 « chèque vélo TEPCV » qui devra être réalisée sur les 3 années du programme
- définit les modalités d'attribution comme suit :
  - dossier de demande de subvention à déposer en Mairie avant le 31 mai 2017 à 17h30
  - tirage au sort de 5 candidats le 31 mai 2017 à 18h30
  - demande de paiement de la subvention de 500 €
- sollicite l'octroi d'une subvention de 2000 € pour 5 VAE, issue du financement de l'Etat et attribuée au programme porté par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras, et le Parc Naturel Régional du Queyras dans le cadre de l'appel à projets TEPCV,
- approuve le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Action 8 du TEPCV 2	2500 €	Fonds de financement de la transition énergétique (80 %)	2000 €
		Autofinancement (20 %)	500 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Michel REYMOND

